



Condamnation injustifiée pour Violence avec arme sans incapacité

Par **Sophie**, le **20/10/2011** à **15:12**

J'ai été condamné à payer 990 euros d'amende pour avoir seulement tiré en l'air de la fenêtre de ma cuisine avec une arme de défense balle à caoutchouc afin d'essayer d'effrayer le chien de mon voisin qui vient agresser régulièrement mon chat. Je suis tombé dans un véritable guet-apens préparé d'avance par mes voisins. Le fils qui est majeur m'accuse de lui avoir tiré dessus et dit avoir senti le projectile lui avoir passé au dessus de la tête alors qu'il s'est situé dans sa déposition à plus de 20 mètres et que mon arme n'a qu'une portée de 10 mètres ! Je connais des problèmes avec les parents depuis décembre 2010 à propos de nuisances sonores et intrusion de leurs 3 chiens. Ils ont même tiré à la carabine vers mon domicile le week-end précédent mais ont nié les faits. La gendarmerie m'a dissuadé de porter plainte et m'a dit que j'étais paranoïaque... A présent, je suis condamné sur le simple témoignage de ce jeune bien qu'il dit ne pas m'avoir vu tirer. Dans les faits, je peux prouver qu'il a menti mais le juge n'a même pas examiné mes preuves. Le simple fait d'avoir tiré en l'air et **d'avoir dit la vérité** donc, d'avoir reconnu d'avoir tiré en l'air mais pas sur lui, m'a condamné alors que je ne savais même pas qu'il était dans les environs. C'est à dire que n'importe qui peut dire ou faire n'importe quoi et vous êtes condamné ! Je suis actuellement au chômage (475 euros par mois) et le jeune qui m'accuse est fils de boucher et a été très bien représenté par son avocat. Le mien a été nul et n'a constitué aucun dossier. Il a pris l'argent de l'aide juridictionnelle et maintenant ne veut plus me représenté. Je voudrais faire appel mais suis complètement perdu et je n'ai plus aucune confiance en la justice française qui ressemble beaucoup aux façons de faire de celui qui nous gouverne !

Par **Domil**, le **20/10/2011** à **15:27**

Vous avez tiré de votre fenêtre, rien que ça, vous enlève votre crédibilité (et vous avez une arme chez vous donc, vous êtes prêt à vous en servir en tirant dehors).
Ce n'est pas cher payé 990 euros d'amende

Par **Sophie**, le **20/10/2011** à **17:22**

Comment cela se fait-il qu'à tous les autres prévenus le juge se soit intéressé à leurs revenus mais pas à moi ? L'amende représente plus de 2 fois mes revenus mensuels et dans l'histoire je n'ai tiré sur personne, je n'ai blessé personne ni même le chien qui pourtant avait déjà

blessé mon chat. Les gendarmes font tout pour ne pas prendre notre déposition et sont franchement hostiles. J'ai été me plaindre à la gendarmerie, ils ne m'ont même pas ouvert. C'est un vrai bunker. Pourquoi se déplacent-ils quand cette famille les appelle alors que quand celle-ci a dirigé des tirs sur mon domicile le week'-end précédent, ils m'ont dit que j'étais paranoïque ? Pour les notables, ils arrivent dans l'heure. Si les gendarmes avaient fait leur boulot dès le début et avaient un peu sermonné cette famille qui se croit tout permis et agit en toute impunité, on n'en serait pas là. Elle n'est pas belle la justice française, il est temps que ça change. Ne vous étonnez pas que les gens achètent des armes pour se défendre et qu'il y ait des gestes inconsidérés que l'on ne voyait très peu il y a une trentaine d'années dans les villages. Le problème c'est que toutes les institutions de notre pays sont dévoyées et démissionnaires. Vous me dites que ce n'est pas cher payer 990 euros mais pour moi, c'est énorme et ça peut me foutre à la rue. On vit vraiment dans un pays de merde...